



TERRITOIRES FÉMINISTES

L'ACTION LOCALE COMME LEVIER
ESSENTIEL DE LA RÉDUCTION
DES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES



OXFAM
France

Crédits :

Auteure : Sandra Lhote Fernandes (Oxfam France)

Nous remercions également les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et contributions : Clémence Auzary, Anne-Laure Barbe, Mahaut Bertu, Isabelle Boursier, Sophie Clerc, Helen Daniel, Anne-Sophie Decroix, Maya Elfadel, Isabelle Gueguen, Sophie Gourlaouen, Albin Lazare, Marion Moulun, Elise Pereira Nunes, Christelle Wieder, Ambre Elhadad et Nicolas Vercken.

Conception graphique sur logiciels libres : Figures Libres.

Mars 2023 – © Oxfam France |

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
INTRODUCTION	8
POUR UNE BUDGÉTISATION FÉMINISTE !	10
La budgétisation sensible au genre, de quoi parle-t-on ?	10
Comment mettre en place une budgétisation féministe ?	13
Les pionnières de la budgétisation féministe	15
LES ÉGA-CONDITIONNALITÉS COMME LEVIER DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	19
L'éga-conditionnalité c'est quoi ?	19
Exemples d'éga-conditionnalité	19
Comment mettre en œuvre des éga-conditionnalités ?	20
DES INITIATIVES LOCALES INSPIRANTES POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES	22
La lutte contre les violences à l'échelle locale	22
Vers un service public de la petite enfance ?	24
Instaurer une culture de l'égalité dès le plus jeune âge et sensibiliser contre le sexisme	26
Participation à la vie publique et représentation des femmes dans l'espace public	29
Des initiatives de coopération décentralisée en faveur des droits des femmes	32
LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES DES COLLECTIVITÉS EMPÊCHENT LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES FÉMINISTES	34
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	37
NOTES	38

En 2023, les inégalités entre les femmes et les hommes sont toujours une réalité partout dans le monde. Pire, ces dernières années sont marquées par des reculs en matière d'égalité imputables à la pandémie du covid et à la crise économique ainsi qu'une montée des conservatismes à l'échelle de la planète. **Les femmes devront encore attendre plus de 130 ans avant de connaître un monde égalitaire !**

Il faut donc accélérer les efforts pour atteindre une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Malheureusement la « *grande cause nationale du quinquennat* » peine à se concrétiser en France. **Le budget alloué à l'égalité femmes-homme ne représente que 1% du budget de l'Etat** – 0,018 % du budget pour l'action du ministère des Droits des femmes...

Des solutions existent pour accélérer les efforts : créer des places en crèche, revaloriser les métiers les plus féminisés, allonger et mieux répartir les congés parentaux, ouvrir des centres d'hébergements pour les femmes victimes de violences, mettre des moyens dans la justice et la police pour mieux traiter les cas de violences envers les femmes, sensibiliser dès le plus jeune âge contre le sexisme et pour une culture de l'égalité. **Autant de chantiers qui nécessitent du volontarisme politique et des moyens.**

L'action des collectivités locales, communes, intercommunalités, départements et régions est au cœur du quotidien des Français·e·s. Troisième poste de dépense de l'Etat après le remboursement de la dette et les dégrèvements d'impôts d'Etat, et employeuses d'un tiers des fonctionnaires, les collectivités représentent une part conséquente des politiques publiques. Elles assurent ou contribuent à des compétences essentielles telles que la vie scolaire, la petite enfance, l'urbanisme, les transports, l'action sociale, la sûreté, la culture, les sports ou même vie associative. **L'échelon local est donc un échelon pertinent et incontournable pour mettre en place des politiques de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.**

Partout en France, des initiatives innovantes et féministes ont émergé ces dernières années : décortiquer les budgets locaux pour évaluer l'impact de son action en faveur de l'égalité, ouvrir des centres de prise en charge des femmes victimes de violences pour les accompagner hors du cercle vicieux des violences et leur faire reprendre confiance en elle, ou même repenser une

cour d'école et des équipements urbains pour que l'espace public ne soit plus accaparé par les hommes et les garçons au détriment des femmes et filles. Autant d'exemples concrets pour faire avancer le combat en faveur de l'égalité femmes-hommes en France. **Et les résultats sont là :** 8 000 places en crèche créées à Paris en près de 10 ans, 3 nouvelles femmes victimes de violences accueillies chaque jour par un centre ouvert





à Nantes, un rééquilibrage des subventions de la ville de Lyon aux tournois sportifs féminins et masculins, une cour d'école aux Lilas repensée pour permettre aux jeunes filles et jeunes garçons de mieux partager l'espace public, 50 femmes sarcelloises éloignées de la vie publique qui deviennent de réelles actrices de leur ville.

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES S'EST IMPOSÉE COMME UN SUJET INCONTOURNABLE À L'ÉCHELLE LOCALE ET DES INITIATIVES INNOVANTES ET FÉMINISTES ONT ÉMÉRÉ DANS DE NOMBREUX TERRITOIRES.

Ces exemples sont le fruit d'un engagement local pour faire avancer les droits des femmes, et doivent alimenter le débat national. Des outils clés tels que la **budgetisation féministe** et les **éga-conditionnalités** existent également pour transformer la façon dont les politiques publiques sont menées.

Mais même – et voire surtout – **à l'échelle locale les moyens mis sur la table sont insuffisants pour mettre en œuvre une réelle politique féministe** à la hauteur « **de la grande cause du quinquennat** ».

Pour une réelle action locale féministe Oxfam France demande :

-  Le développement de l'expérimentation de la budgetisation sensible au genre à l'échelle locale.
-  L'introduction d'éga-conditionnalités dans les subventions, autorisations et marchés publics passés par la puissance publique, telle que l'intégration systématique d'analyse préalable de genre avant tout projet local, l'intégration d'objectifs et d'indicateurs de genre ainsi que des exigences de parité dans l'ensemble des subventions et contrats passés par les collectivités et l'exclusion des entreprises ayant reçues une mauvaise note à l'index égalité professionnelle. Cet index doit d'ailleurs être réformé pour réellement s'attaquer aux inégalités salariales et professionnelles.
-  Adopter le « triptyque magique » promu par le Centre Hubertine Auclert, à savoir : un ou une élu-e, délégué-e à l'égalité femmes-hommes, un ou une chargé-e de mission dédié-e, et l'attribution d'un budget spécifique.
-  Le lancement par l'Etat d'un véritable plan d'urgence pour accélérer les efforts en matière d'égalité à l'échelle locale, permettant notamment de financer un plan massif de place de crèches, les structures de prises en charge des femmes victimes de violences et les efforts menés par les collectivités en matière d'éducation à l'égalité.



DANS LE MONDE



Les femmes doivent attendre encore plus de

130 ANS

avant de connaître un monde égalitaire¹.

PLUS DE 60 % DES PLUS PAUVRES SONT DES FEMMES
soit 435 millions de femmes
vivant avec moins de 1,9 \$ par jour².

47 MILLIONS DE FEMMES
avaient basculé dans l'extrême pauvreté à cause de
la pandémie de Covid19.

À l'échelle mondiale,
le salaire des femmes
ne représente que

77 %

de celui des hommes³.



1 FEMME SUR 3
soit 736 millions de femmes
a été victime de violence sexiste et
sexuelle au cours de sa vie.

1 FEMME EST TUÉE

par son conjoint ou membre de sa
famille toutes les 11 minutes⁴.



Les femmes consacrent environ
**2,5 X PLUS DE TEMPS
AUX TRAVAUX
DOMESTIQUES**

et aux soins non rémunérés⁵.



EN FRANCE



20 % DES FEMMES INACTIVES

le sont à cause des « obligations familiales », c'est 4 fois plus que parmi les hommes inactifs pour ces mêmes raisons⁶.



Les femmes gagnent toujours

15,8%

de moins que les hommes à travail égal, près de 3 points au-dessus de la moyenne de l'UE⁷.

53 % DES PAUVRES EN FRANCE

SONT DES FEMMES

soit 4,9 millions de femmes vivant sous le seuil de pauvreté⁸. Deux tiers des personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont des femmes⁹.

Pourtant, le Haut Conseil à l'égalité alerte sur la persistance du sexisme en France¹⁰

9 FEMMES SUR 10

anticipent et adoptent des stratégies d'évitement pour éviter des actes sexistes.



1 HOMME SUR 4 DE 25 À 34 ANS

ESTIMENT QU'IL FAUT PARFOIS ÊTRE VIOLENT pour se faire respecter.



40 % DES HOMMES TROUVENT NORMAL QUE LES FEMMES S'ARRÊTENT DE TRAVAILLER

pour s'occuper de leurs enfants.

Alors que l'égalité femmes-hommes est érigée au rang de « grande cause nationale » depuis 2017, les inégalités et le sexisme persistent en France. En mars 2022, Oxfam France avait déjà dénoncé les insuffisances du premier mandat d'Emmanuel Macron en matière d'égalité femmes-hommes dans le rapport « Égalité femmes-hommes : grande cause, petit bilan ».

Les femmes continuent de gagner et de posséder moins que les hommes. Elles sont surreprésentées dans des secteurs moins valorisés et rémunérés que les hommes comme les métiers dits du soin, de l'entretien ou du commerce. Les femmes sont plus impactées que les hommes par la parentalité, elle subissent des discriminations à l'embauche ou lors des évolutions de carrière et ont plus tendance à sacrifier leur activité pour prendre en charge les enfants. Les femmes représentent la majorité des personnes les plus pauvres, notamment les femmes à la tête de familles monoparentales. Malgré des évolutions, les femmes restent sous-représentées dans les sphères de pouvoir et de décisions. Enfin, cinq ans après #MeToo et la médiatisation accrue des féminicides, les violences sexistes et sexuelles à l'égard des femmes ne faiblissent pas. Les inégalités femmes-hommes sont ainsi encore très prégnantes dans nos sociétés et nécessitent une réponse politique ambitieuse. Oxfam France avait formulé des recommandations concrètes à la sortie de la pandémie du Covid19 pour un réel « plan de relance féministe » et avait rejoint la mobilisation féministe menée par la Fondation des femmes #Ecouteznousbien appelant à un plan d'urgence pour l'égalité.

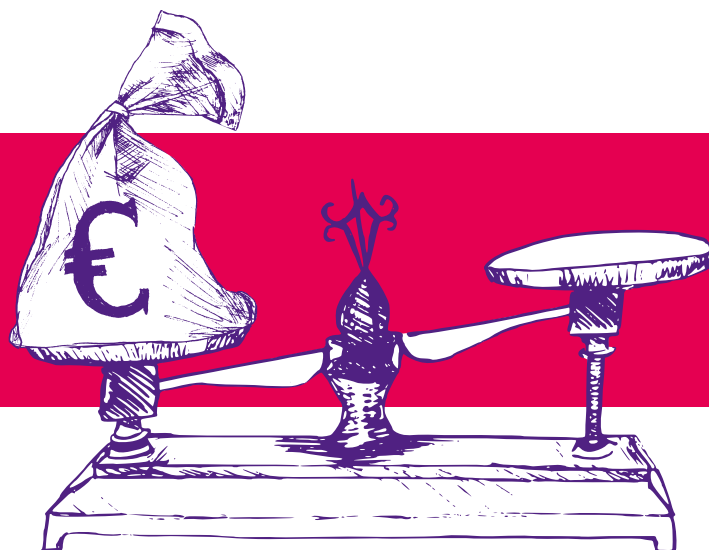
Pourquoi des politiques publiques féministes ? Pendant longtemps les politiques publiques étaient menées par et pour les hommes, négligeant voire excluant les enjeux liés à l'égalité et les droits des femmes. Pourtant, aucune politique publique n'est neutre du point de vue du genre et toute politique publique peut avoir un impact ou non sur la réduction des inégalités. C'est pourquoi le combat en faveur d'une approche féministe, au-delà de la participation des femmes à la prise de décision est d'avoir à la fois des actions dédiées aux droits des femmes et de transversaliser l'égalité femmes-homme à l'ensemble de l'action publique. C'est essentiel pour réellement avancer en matière d'inégalités femmes-hommes.

Dans ce rapport, Oxfam France a décidé de mettre en lumière le rôle des collectivités locales dans le combat pour l'égalité. Car, si le débat politique et médiatique a tendance à se concentrer au niveau national, notamment sur le gouvernement et le Parlement, il ne faut pas oublier que les **collectivités locales** constituent une part essentielle de l'action et de la dépense publique, et sont ainsi des **échelons pertinents de la lutte contre les inégalités**.

L'un des textes de référence est la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale¹¹. Adoptée en 2006, elle invite les collectivités territoriales européennes à s'engager dans l'ensemble de leurs compétences pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est aujourd'hui signée par près de 2000 collectivités territoriales en Europe, parmi lesquelles plus 330 collectivités territoriales françaises.

Partout en France, des initiatives innovantes et féministes ont émergé ces dernières années : décortiquer les budgets locaux pour mieux évaluer l'impact de son action en faveur de l'égalité, ouvrir des centres de prise en charge des femmes victimes de violences pour les accompagner hors du cercle vicieux des violences et leur faire reprendre confiance en elles, ou même repenser une cour d'école et des équipements urbains pour que l'espace public ne soit plus accaparé par les hommes et les garçons au détriment des femmes et filles. Autant d'exemples concrets pour faire avancer le combat en faveur de l'égalité femmes-hommes en France.

L'objectif de ce rapport est promouvoir des outils efficaces telle que la budgétisation sensible au genre (I) et les éga-conditionnalités (II) ainsi que de mettre en lumière des initiatives locales pertinentes pouvant alimenter le débat national en faveur de l'adoption d'une approche réellement féministe (III). Alors que le potentiel est là, Oxfam France souhaite également souligner le besoin d'un réel plan d'investissement pour l'égalité femmes-hommes à l'échelle locale pour permettre aux collectivités françaises de contribuer à la hauteur de leur potentiel à l'égalité femmes-hommes comme « **grande cause nationale** ».



POUR UNE BUDGÉTISA- TION FÉMINISTE !

LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un budget public, notamment un budget local, n'est jamais neutre. Il illustre des priorités et des choix politiques ainsi que des investissements à court, moyen et long termes dans les domaines de l'économie, du social, de l'environnement, de la sûreté etc. Les choix de dépenses et les modalités de collecte des ressources ont également un impact sur la réduction des inégalités femmes-hommes. Financer telle ou telle infrastructure sportive ou culturelle, réformer la protection sociale en repoussant par exemple l'âge de départ à la retraite, modifier les installations des éclairages publics, toute dépense publique nationale ou locale peut avoir un impact différencié entre les femmes et les hommes et *in fine* accentuer les inégalités, alors même que les personnes qui prennent la décision n'ont pas l'intention consciente de favoriser un genre spécifique. **C'est quand le genre est un impensé que l'on reproduit ou aggrave les inégalités.**

Pendant longtemps les politiques publiques ont été élaborées par et pour les hommes, sans se préoccuper de l'impact potentiellement négatif sur les femmes.

L'absence de femmes dans la prise de décision, ainsi que de données ventilées par sexe permis d'entretenir la croyance d'une prétendue neutralité des politiques publiques, le masculin étant considéré universel « par défaut ». Il est donc nécessaire d'admettre que les inégalités de genre structurelles ont des conséquences sur la manière dont s'appliquent les politiques publiques. Pour éviter les politiques publiques « aveugles au genre » et accélérer les efforts en matière de réduction des inégalités, **il faut enlever ces œillères et adopter un prisme d'analyse genré !** C'est-à-dire cesser de croire que l'action publique est neutre pour prendre en compte les inégalités de genre.

L'action publique des collectivités est d'autant moins neutre que c'est elle qui forme le cadre de vie quotidien des Français·e·s. Troisième poste de dépense de l'État après le remboursement de la dette et les dégrèvements d'impôts d'État, et employeuses d'un tiers des fonctionnaires, les collectivités représentent une part conséquente des politiques publiques. La démocratie locale est également particulièrement importante, car si le taux de participation est plutôt faible (moins de 50 % aux dernières élections municipales), les Français·e·s ont une bien meilleure opinion de leur maire (83 % de bonne opinion) que des élu·e·s en général (38 %)¹². Les communes gèrent école primaire, réseau routier communal, transports en commun, urbanisme et action sociale ; les départements sont notamment responsables des collèges et de l'attribution et de la distribution de la plupart des aides sociales ; les régions, organisent les lycées, les transports régionaux ou encore la coordination de l'action publique sur leur territoire. Chacune de ces compétences permet d'agir sur le quotidien de la population. C'est pourquoi il est essentiel que l'égalité femmes-hommes soit prise en compte dans chacune de ces actions, puisque chacune a une influence sur l'égalité.

L'outil financier adéquate s'appelle la **budgetisation sensible au genre**. D'apparence technocratique, la démarche est pourtant simple : il s'agit d'évaluer si les femmes bénéficient à l'égal des hommes des politiques publiques. **Et pour réduire les inégalités, il faut les connaître et donc les compter**. La budgetisation sensible au genre constitue l'un des principes de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, afin de d'intégrer la perspective de genre dans toutes les activités des collectivités.

Plusieurs études ont documenté comment une politique publique locale peut, sans le vouloir, aggraver les inégalités. En 2014, le Haut conseil à l'égalité (HCE) avait analysé le budget alloué au sport de villes du département de Haute Garonne. Les résultats étaient édifiants : les hommes représentaient 60 % des licencié·e·s des clubs sportifs et bénéficiaient de 73 % des subventions. Au total la municipalité étudiée accordait 22,7 euros par homme inscrit dans une association sportive contre 12,9 euros par femme. Yves Raibaud, dans son ouvrage *La ville faite par et pour les hommes* souligne que les villes se sont composées d'infrastructures sportives destinées ou utilisées quasi exclusivement par des publics masculins (grands stades de football ou de rugby, citystades, skateparks, terrains de pétanques). Toujours selon cet auteur, une enquête menée auprès de plusieurs villes de France sur la mixité et le genre dans les loisirs des jeunes avait montré que 75 % des budgets publics destinés aux loisirs des jeunes profitaient seulement aux jeunes garçons.

LES VILLES SE SONT COMPOSÉES D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES DESTINÉES OU UTILISÉES QUASI EXCLUSIVEMENT PAR DES PUBLICS MASCULINS (GRANDS STADES DE FOOTBALL OU DE RUGBY, CITYSTADES, SKATEPARKS, TERRAINS DE PÉTANQUES).

Définition : L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit la budgetisation sensible au genre comme « l'intégration de considérations d'égalité des genres dans la procédure budgétaire par le biais de processus spéciaux et d'outils analytiques, en vue de promouvoir des politiques sensibles au genre ». Plusieurs termes sont utilisés pour parler de cet outil d'évaluation : budgetisation genrée, budgetisation sensible au genre, budgetisation intégrant l'égalité, budgetisation au service de l'égalité. Oxfam France fait le choix de parler de budgetisation féministe, car en permettant d'analyser les politiques publiques et le cas échéant les corriger pour accélérer la réduction des inégalités, il est au cœur d'une approche féministe.

La budgétisation féministe renforce-t-elle les stéréotypes sexistes ? C'est un argument régulièrement opposé aux défenseur·euse·s de la budgétisation féministe : en voulant financer plus des activités considérées comme féminines, on se baserait sur des stéréotypes qui enferme les femmes et les hommes dans telle ou telle activité. Nous ne croyons pas que ce soit le cas. Le constat est sociologique : hommes et femmes n'ont pas les mêmes pratiques dans la société, ils et elles n'exécutent pas les mêmes tâches, ils et elles ne se sont pas vu·e·s assigner le même rôle social et économique. Le sous-financement d'activités majoritairement pratiquées par les femmes, de filières d'études féminisées etc. montre simplement que les activités qui sont attribuées aux femmes sont celles qui sont les moins valorisées. Le fait de vouloir mieux valoriser et donc financer ces activités ne revient pas à enfermer les femmes dans ce rôle, mais à remettre à égalité différentes activités, et les valeurs culturelles qui leur sont associées.

LA BUDGÉTISATION FÉMINISTE POUR ÉVITER LES POLITIQUES ANTI-FÉMINISTES ?

Tout choix politique peut avoir un impact négatif sur les femmes s'il n'est pas réfléchi en amont.

Par exemple en matière de transport. En France, les femmes représentent deux tiers des usager·ère·s des transports en commun¹³. Les femmes utilisent moins la voiture que les hommes pour aller au travail (46 % des hommes se rendent sur leur lieu de travail en voiture contre 38 % des femmes). Les franciliennes gagnent en moyenne 32 %¹⁴ de moins que les franciliens. Les femmes sont donc beaucoup plus impactées que les hommes par l'augmentation de 20 % du Pass Navigo alors qu'elles ont des comportements plus vertueux en privilégiant les transports en commun. C'est un exemple concret de mesure aveugle au genre qui vont à terme renforcer les inégalités économiques entre les femmes et les hommes, et qui désincite à la pratique climatiquement vertueuse de privilégier les transports en commun à la voiture individuelle.

En France, actuellement, les pensions de droit direct des femmes, c'est-à-dire sans les pensions reversées après le décès du·de la conjoint·e, sont inférieures de 40 % à celles des hommes. 52 % des femmes retraitées perçoivent une pension mensuelle inférieure à 1 000 €, contre 20 % des hommes. Cela s'explique à la fois par des salaires inférieurs à ceux des hommes, une forte part de métiers à temps partiel et par des carrières plus souvent hachées par le travail de soin non-rémunéré, notamment auprès des enfants. Ces inégalités ne s'expliquent pas uniquement par les congés parentaux, ce qui rend leur prise en compte dans le calcul de la retraite inefficace face à l'ampleur des inégalités. En allongeant la durée légale de cotisation, une carrière incomplète devient plus pénalisante. Ainsi, d'après l'étude d'impact du gouvernement, pour la génération née en 1972, l'âge moyen de départ à la retraite augmenterait de 5 mois pour les hommes et de 9 mois pour les femmes. La prise en compte de la pénibilité dans les carrières est également défavorable aux femmes. Alors que les accidents du travail et les congés maladies augmentent fortement chez les femmes et qu'ils diminuent chez les hommes, les critères de pénibilité concernent surtout les métiers les plus masculinisés. Les métiers féminisés sont moins pris en compte dans ces critères de pénibilité alors que les femmes sont surexposées aux risques psychosociaux. La réforme des retraites actuellement discutée, en omettant de prendre en compte les facteurs aggravants d'inégalités économiques entre les femmes et les hommes, est un cas d'école de réforme n'ayant pas suffisamment pris en compte l'impact différencié entre les femmes et les hommes.

COMMENT METTRE EN PLACE UNE BUDGÉTISATION FÉMINISTE ?

Le centre Hubertine Auclert a développé un guide pratique de la budgétisation sensible au genre (BSG), en définissant plusieurs approches notamment¹⁵ :

L'approche tri-catégorielle qui consiste à classer et analyser les programmes selon l'impact supposé sur l'égalité en trois catégories :

1. Les programmes neutres qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur les inégalités (fonctionnement interne comme par exemple l'achat de matériel informatique).
2. Les programmes spécifiques au genre qui consistent en des actions favorisant volontairement l'égalité entre les femmes et les hommes (subventions aux associations de protection des femmes victimes de violences par exemple).
3. Les programmes susceptibles d'avoir un éventuel impact selon le genre, les dépenses « genrables » telles que le soutien à l'entrepreneuriat, les subventions aux activités sportives ou culturelles.

« Catégoriser des lignes budgétaires n'est pas les modifier » : La catégorisation est une première étape qui permet d'évaluer les budgets au prisme du genre. **Grâce à cette photographie genrée des lignes budgétaires, il revient aux gestionnaires de ces dépenses d'approfondir les réflexions sur comment avoir un impact plus positif sur la réduction des inégalités.** L'un des écueils est de surestimer la part des dépenses neutres, alors que la majorité des dépenses et des politiques publiques sont genrables.

L'approche par le cadre du cycle budgétaire, qui consiste à intégrer la dimension genre dans les différentes composantes d'un projet (objectif principal, objectifs spécifiques, activités, ressources), à identifier les niveaux auxquels les déséquilibres se manifestent et à détecter les points qui nécessitent une adaptation, à la fois *ex ante* et *ex post*.

Oxfam France a réalisé des entretiens avec différentes collectivités et cabinets de consultance en pointe sur la BSG, et il ressort des différentes expériences que l'introduction de la BSG est à la fois **une question d'impulsion politique et de transformation de l'approche des finances publiques.** Les différentes expériences locales témoignent d'un besoin d'acculturation de la part de l'ensemble des services concernés afin de réellement transversaliser la dimension genrée à l'ensemble des choix budgétaires. La mise en place de la budgétisation genrée prend du temps, mais comme de nombreux principes féministes le processus importe autant que la finalité. Elle permet d'instaurer une culture de l'égalité dans l'évaluation des finances publiques.

LA MISE EN PLACE DE LA BUDGÉTISATION GENRÉE PREND DU TEMPS, MAIS COMME DE NOMBREUX PRINCIPES FÉMINISTES LE PROCESSUS IMPORTE AUTANT QUE LA FINALITÉ. ELLE PERMET D'INSTAURER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ DANS L'ÉVALUATION DES FINANCES PUBLIQUES.

Guide d'application de la BSG dans les collectivités locales du Centre Hubertine Auclert

ÉTAPES/ ACTIONS	OBJECTIFS	OUTILS MOBILISABLES
Préparer l'expérimentation de la BSG	Identifier les politiques et donc les postes budgétaires qui se prêtent à l'intégration du genre	Analyse par catégorie : va permettre de classer les politiques selon leur impact sur l'égalité
	Prioriser les politiques ou dispositifs à analyser	<p>Au regard des compétences de la collectivité : petite enfance, éducation, jeunesse, formation, transports, économie, sport etc.</p> <p>Des données disponibles et analysables : Existence des données sexuées sur le/ les publics concernés ou le secteur concerné au niveau régional ou national. Existence de données sexuées sur les bénéficiaires (individus ou personnes morales) des crédits. Possibilité de production de données sexuées sur les bénéficiaires des crédits.</p> <p>Au regard des types de crédits : Crédits de fonctionnement alloués directement à un public (demandeur·se·s d'emploi, étudiant·e·s, entrepreneur·se·s, sportif·ve·s, jeunes etc.). Crédits de fonctionnement alloués à des associations ou fédérations d'associations. Crédits de fonctionnement dont charges de personnel. Crédit d'investissements ou d'équipements.</p>
Expérimenter	Appliquer la BSG	<p>Analyse a priori : Connaitre la composition sexuée des publics concernés directement ou indirectement par la politique ou le dispositif étudié, recenser les différences entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans les domaines et identifier les éventuelles difficultés que soulèvent ces différences. Evaluer l'effet direct des mesures envisagées. Evaluer leur effet indirect et proposer, si nécessaire, des mesures correctrices.</p> <p>Analyse a posteriori : Il s'agit de mesurer et d'analyser la distribution des ressources budgétaires entre les filles et les garçons et les femmes et les hommes. Quelle est la répartition des dépenses entre les femmes et les hommes? Constate-t-on des écarts? comment s'expliquent-ils? Sont-ils justifiés ou non? Si on constate des écarts injustifiés, comment les explique-t-on?</p>
Élargir le champ d'application ou généraliser la BSG	Étendre l'application de la BSG à plus de politiques et/ ou l'appliquer sur l'ensemble du budget	À partir des enseignements de l'expérimentation élargir ou généraliser l'application de la BSG à l'aide de divers outils: Analyse <i>a priori</i> Analyse <i>a posteriori</i> Enquête population Analyse des recettes

LES PIONNIÈRES DE LA BUDGÉTISATION FÉMINISTE

La ville de Vienne en Autriche fait figure de référence en la matière, puisqu'elle a lancé la budgétisation sensible au genre dès 2005. Cette démarche est intégrée dans une politique globale de « *gender mainstreaming* », c'est-à-dire de transversalisation de la prise en compte du genre dans la politique. Concrètement, cela veut dire répartir le budget de manière équitable entre les genres. La ville explique qu'il s'agit de vérifier :

- ➔ À qui profitent les ressources financières et les prestations.
- ➔ Comment l'utilisation des prestations se fait.
- ➔ Si la répartition correspondante des ressources contribue à accroître ou à réduire les différences existantes entre les sexes.

À Vienne, les projets d'urbanisme sont financés en fonction d'une analyse au prisme du genre. C'est ainsi que la ville a construit des logements sociaux qui prennent en compte les activités de soin majoritairement attribuées aux femmes, les enjeux de sécurité et de connaissance de ses voisins favorisant l'entraide etc. Concrètement, les nouvelles résidences intègrent crèche et cabinet médical, l'urbanisme favorise le rapprochement entre les bureaux et les lieux d'habitation, les parkings et espaces synonymes d'insécurité sont ouverts à la lumière naturelle, les immeubles sont de plus petites tailles pour que l'on puisse plus facilement se connaître et s'entraider entre voisins et surveiller les enfants depuis les fenêtres des appartements, les parcs sont aménagés pour favoriser un sentiment de sécurité et proposer des activités pratiquées par les filles et pas uniquement par les garçons.

En France, l'approche intégrée a été introduite par différentes lois, notamment la loi du 4 août 2014 qui prévoit que « l'État et les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée », et oblige les collectivités de plus de 20 000 habitants à présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes en amont des débats budgétaires. En 2012, la circulaire relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes instaure des études d'impact sur l'égalité femmes-hommes adjointes aux textes législatifs et réglementaires. Depuis 2020, l'approche de budgétisation sensible au genre a été introduite dans les crédits de la « politique de la ville », à travers les budgets intégrant l'égalité (BIE) et des nouveaux indicateurs genrés ont été ajoutés à la maquette de performance adossée au projet de lois de finances. Malgré ces avancées, la France reste en retard sur une véritable budgétisation au service de l'égalité.

Néanmoins, il existe des villes françaises pionnières en matière de budgétisation genrée, telles que Lyon, Strasbourg, Brest et Rennes.

La ville de Lyon est l'une des municipalités françaises pionnières de la budgétisation sensible au genre¹⁶. La ville s'est fixée pour objectif d'avoir un budget global analysé au prisme du genre d'ici 2026. Elle s'est d'abord appuyée sur plusieurs directions pilotes (la direction des sports, les espaces verts, la commande publique, le Musée des Beaux-Arts et la mairie du 7^e arrondissement) pour construire une méthodologie généralisable sur le long terme. Les premiers résultats communiqués par la ville de cette expérimentation sont très intéressants pour comprendre l'intérêt de la budgétisation sensible au genre.



VIENNE



LYON

La ville a décidé d'adopter la méthode dite « tri-catégorielle » permettant tout d'abord de décortiquer ses budgets pour en faire un état des lieux, et de repérer les dépenses considérées comme neutres au genre (catégorie 1), celles considérées comme « volontaristes », concourant directement à l'égalité (catégorie 2), et celles relevant de programmes et d'actions « genrables » (catégorie 3), c'est-à-dire dont l'impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes, doit être évalué. **Cet exercice est une étape préalable essentielle pour savoir d'où l'on part et comment améliorer l'impact de l'action locale sur l'égalité.** Cette catégorisation donne ainsi une visibilité sur les marges de manœuvre possibles.

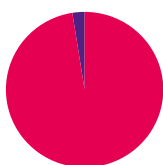
Pour chaque direction pilote, la mise en œuvre a suivi la démarche suivante :

1. La formation : une journée dédiée aux enjeux de l'égalité femmes-hommes et aux explications concernant la méthode et les finalités de la BSG.
2. Des séances d'accompagnement pour aider à catégoriser les opérations et lignes comptables du Plan des Engagements Financiers (PEF) 2022, identifier et analyser les indicateurs et les données sexo-spécifiques existantes et à collecter, afin d'affiner l'analyse budgétaire.
3. La formulation d'objectifs et d'orientations en vue du budget 2023.
4. Le « tagage », consistant à marquer dans l'outil budgétaire, les dépenses par catégorie pour faciliter le suivi sur la durée.

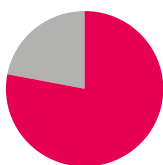
La catégorisation des lignes budgétaires a permis d'identifier la part des budgets qui concourent directement à l'égalité femmes-hommes et les dépenses « genrables » c'est-à-dire celles pouvant avoir un impact sur les inégalités.



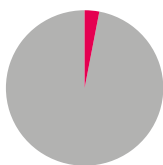
Le budget des sports : L'ensemble du budget a été analysé au prisme du genre, y compris les lignes budgétaires pouvant s'apparenter à des dépenses neutres comme l'entretien ou l'engazonnement. Car cela permet de prendre en compte le sexe des usager-e-s de l'équipement qui bénéficient de ces dépenses d'entretien.



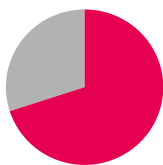
Le Musée des Beaux-Arts : 22 % des dépenses ont été considérées comme neutres correspondant à des dépenses techniques (entretien des bâtiments, fournitures des ateliers etc.). Si des initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes ont été identifiées, celles-ci n'ayant pas de traduction budgétaire directe, aucune dépense n'a été catégorisée comme dédiée. 78 % des dépenses ont été considérées comme genrables, à savoir celles à destination des publics (activités culturelles, expositions etc.).



Les espaces verts : Dans l'attente de données d'analyse plus précises, 97 % des dépenses ont été classées en catégorie neutre car considérées comme relevant en majorité d'opérations techniques de maintenance, d'équipement, d'entretien des parcs et espaces verts. Des données sur les usages et les impacts sur la fréquentation vont être approfondies ultérieurement. Cet exemple de marquage montre que la méthodologie de classification peut encore progresser pour mieux intégrer la dimension genre.



La mairie du 7^e arrondissement : 30 % des dépenses ont été catégorisées comme neutres, notamment celles liées aux fournitures d'entretien et aux dépenses réglementaires (organisation des élections, état civil...) – et 70 % comme genrables (relatives à la gestion des crèches, aux événements, à la gestion des équipements sportifs et des salles mises à disposition des associations).



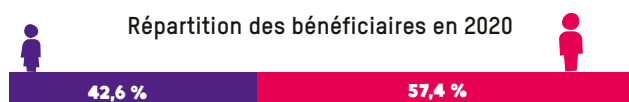
Concernant la direction de la commande publique : l'enjeu n'a pas été d'analyser les lignes budgétaires mais d'identifier les étapes et les outils clés pour intégrer les enjeux d'égalité femmes-hommes dans les passations de marché et les achats. Actuellement, il existe peu d'exemples d'« éga-conditionnalité » de manière générale. C'est l'un des objectifs de la ville en adoptant la démarche BSG à la commande publique et par la réalisation d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) qui intègre dans les cahiers des charges, la question de l'égalité femmes-hommes. Différentes pistes sont par ailleurs étudiées comme l'intégration systématique du genre et de la collecte de données sexo-spécifiques dans les cahiers des charges relatifs aux études de population ou de public.

La démarche de BSG s'est également accompagnée d'une analyse de données sexo-spécifiques au sein des différentes directions. Concernant la direction des sports, la ville a pu analyser différents dispositifs d'aide de la ville sous le prisme du genre.

TICKETS SPORT

(Aide financière pour contribuer à l'adhésion dans une association sportive)

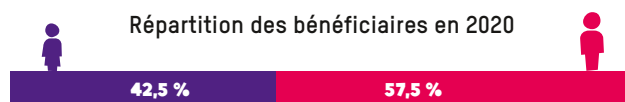
Répartition des bénéficiaires en 2020



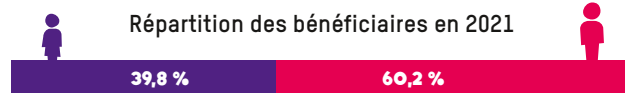
DIVERTISPORT

(Structures d'accueil de loisir dédié aux activités sportives pendant les vacances scolaires)

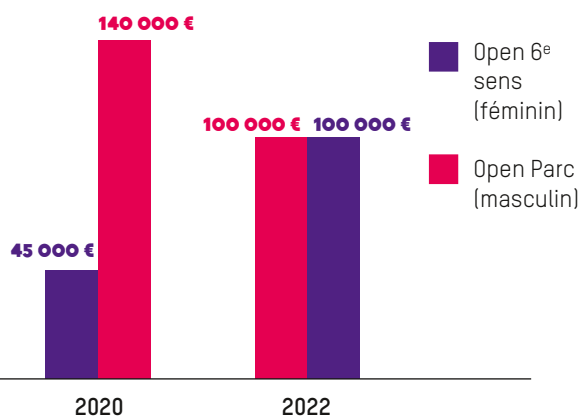
Répartition des bénéficiaires en 2020



Répartition des bénéficiaires en 2021



SUBVENTIONS DES TOURNOIS DE TENNIS



SUBVENTIONS DU SPORT AMATEUR

	2021	2022
Nombre d'association subventionnées	129	147
Part des femmes adhérentes	38,3 %	37,4 %
Part des subvention bénéficiant aux femmes	31,3 %	32 %

La collecte de ces données permet à la ville d'avoir une photographie de la répartition genrée des bénéficiaires des subventions de la ville et ainsi corriger les inégalités induites. C'est l'exemple des subventions des tournois sportifs. **En 2020, la subvention du tournoi de Tennis masculin était 3 fois supérieure à celle du tournoi féminin. Elle a donc décidé d'accorder un traitement égalitaire aux deux tournois en alignant le montant des deux enveloppes.** En 2023, la direction des sports a décidé de poursuivre le rééquilibrage des subventions via l'outil d'aide à la décision (part des adhérentes féminines, existence de section féminines, politique volontariste des clubs). **Ces efforts servent à rééquilibrer la part des subventions bénéficiant aux femmes et à soutenir la pratique sportive féminine.**

La ville de Strasbourg s'est également lancée dans la budgétisation sensible au genre, avec plusieurs directions pilotes (la participation citoyenne et les sports). Des premiers ajustements à la suite du lancement de la BSG ont été décidés :

- ➔ **Concernant la direction des sports** : le rééquilibrage des subventions aux associations sportives féminines et la mise en place d'un label « égalité de genre » dans l'attribution des futures subventions pour inciter à plus de mixité au sein des clubs.
- ➔ **Concernant la direction de la participation citoyenne** : l'intégration d'un critère sur l'égalité pour la sélection des projets dans le cadre du budget participatif.



STRASBOURG

Strasbourg a été sélectionnée pour participer à un projet financé par la Commission européenne sur une expérimentation à plus grande échelle de la budgétisation sensible au genre. Grâce à ce projet, l'administration de la ville sera soutenue pendant deux ans par des moyens humains et financiers pour intégrer la dimension genre à l'ensemble des politiques publiques, dès leur conception.

« L'ambition de la ville de Strasbourg est de créer des politiques publiques sensibles au genre afin d'agir positivement, dans tous les domaines, pour l'égalité femmes-hommes. Cet objectif est rendu possible grâce à la Commission Européenne qui nous offre un appui très important, en mettant à notre disposition le meilleur de l'expertise internationale sur le sujet. »

CHRISTELLE WIEDER, ÉLUE EN CHARGE DES DROITS DES FEMMES

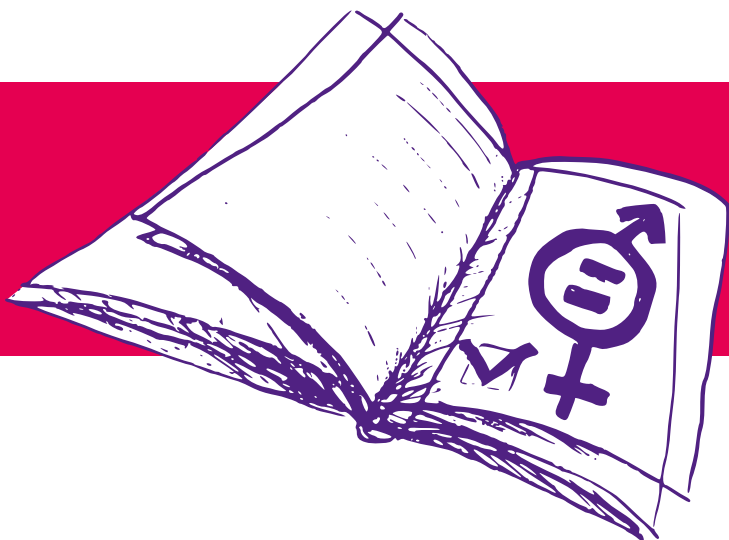
Plus récemment, la ville de Nantes a également annoncé qu'elle se lançait dans le budget sensible au genre. La mairie, première à avoir annoncé l'objectif d'être une ville non-sexiste d'ici 2030, a la volonté d'analyser en amont toutes ses décisions sous le prisme du genre. La budgétisation sensible au genre vient d'être adoptée et sera expérimentée dans plusieurs postes pilotes :

- ➔ **Le conservatoire de musique** : afin d'analyser si les financements bénéficient plus à la pratique culturelle des garçons au détriment des filles (quelles pratiques artistiques est plus soutenue, y a-t-il un usage genré, comment rééquilibrer et promouvoir une plus grande mixité dans les activités).
- ➔ **Le Festival des scènes vagabondes** : analyse genrée des artistes promu-e-s mais également des équipes techniques et des prestataires.
- ➔ **Budget participatif** : volonté d'analyser les porteur-euse-s de projets et à qui bénéficient les projets soutenus par le budget participatif afin d'intégrer davantage l'égalité femmes-hommes.



NANTES

Par ailleurs, au-delà de l'adoption de l'approche de budgétisation sensible au genre, la ville intègre le genre dans différents pans de son action, notamment en matière d'urbanisme. Récemment, elle a décidé d'intégrer le genre dans le projet de rénovation du quartier de l'Île de Nantes. Une expérimentation qui permettra de développer une méthodologie applicable plus largement.



LES ÉGA- CONDITION- NALITÉS COMME LEVIER DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES

L'ÉGA-CONDITIONNALITÉ C'EST QUOI ?

Selon la définition du HCE, l'éga-conditionnalité consiste à conditionner l'attribution des financements publics ou des autorisations administratives au respect des principes et pratiques égalitaires entre les femmes et les hommes. Grâce à cet outil, il ne s'agit plus seulement de corriger les inégalités en aval, mais également en amont. Les éga-conditionnalités permettent ainsi de mener une politique volontariste en faveur de l'égalité en influençant les comportements des prestataires et des bénéficiaires de la puissance publique.

Différents types d'éga-conditionnalités existent : des clauses en faveur de l'égalité pour la délivrance des marchés publics, des partenariats public-privés, des subventions ou des prêts garantis par l'État ou des points sur l'égalité femmes-hommes dans les contrats d'objectifs que l'État signe avec différents partenaires.

EXEMPLES D'ÉGA-CONDITIONNALITÉ

L'éga-conditionnalité est loin d'être une pratique répandue en France, néanmoins il existe certains exemples présentés dans le rapport « Pas d'argent public sans égalité, plaidoyer pour un financement public au service de l'égalité »¹⁷ du HCE :

- ➔ **Dans le domaine politique** : par exemple, depuis les lois sur la parité en politique, les partis et groupements politiques doivent présenter 50 % de femmes aux élections législatives pour se voir attribuer les financements. Néanmoins, les partis peuvent contourner cette obligation en payant des amendes. Malgré cette limite, ces contraintes financières ont permis de féminiser le personnel politique. En vingt ans les femmes sont passées de 12,3 % à 37,2 % des député-e-s siégeant à l'Assemblée. Ces lois ont également concerné

l'échelon local avec une obligation de parité sur les listes aux élections régionales, départementales et municipales (pour les communes de plus de 1 000 habitant-e-s). Une même parité est exigée au sein des exécutifs locaux.

- ➔ **Dans le domaine culturel** : depuis janvier 2021 l'attribution et le versement de toutes les aides du Centre National du Cinéma (CNC) et du centre National de la Musique (CNM) sont subordonnés à la prise d'engagements précis et mesurables dans le domaine de la prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement (désignation d'un-e référent-e harcèlement obligatoire pour les structures de plus de 250 salarié-es, preuve de protection des victimes présumées, création de cellules d'écoute,...).
- ➔ **Dans le domaine économique** : les acheteurs ont l'obligation d'exclure de la procédure de passation des marchés les personnes qui ont été condamnées pour discrimination envers les femmes. Depuis le projet de loi de finances pour 2021, les entreprises voulant bénéficier des crédits du plan de relance ont une obligation de publication de leur score à l'index de l'égalité salariale, et si elles ont une note en deçà de 85/100 (Oxfam France tire un bilan négatif de l'index pour l'égalité professionnelle), elles doivent se fixer des objectifs de progression. La loi Rixain a élargi l'obligation de publication aux entreprises souhaitant bénéficier des financements de la Banque publique d'investissement. La publication des notes de l'index n'est pas une condition suffisante, d'une part car une mauvaise note ne serait pas excluante mais également car actuellement très peu d'entreprises sont mal notées grâce à un barème très favorable aux employeurs.

COMMENT METTRE EN ŒUVRE DES ÉGA-CONDITIONNALITÉS ?

De telles éga-conditionnalités peuvent être intégrées dans l'action des collectivités. Depuis une loi de 2014 sur l'économie sociale et solidaire, les acheteurs publics réalisant des achats annuels de plus de 50 millions d'euros doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER). Ce SPASER prévoit l'intégration dans les cahiers des charges de la question de l'égalité femmes-hommes. Néanmoins beaucoup reste à faire pour renforcer le champ des éga-conditionnalités. Plusieurs pistes sont envisageables telles que l'intégration systématique d'analyse préalable de genre avant tout projet local, l'intégration d'objectifs et d'indicateurs de genre ainsi que des exigences de parité dans l'ensemble des subventions et contrats passés par les collectivités et l'exclusion des entreprises ayant reçues une mauvaise note à l'index. Néanmoins, pour ce dernier point, une telle conditionnalité doit s'accompagner d'une réelle réforme de l'index égalité professionnelle aujourd'hui trop peu ambitieux.

Recommandations du HCE en matière d'éga-conditionnalité

CANAUX DE FINANCEMENTS

CRITÈRES D'ÉGA-CONDITIONNALITÉ POSSIBLES

Contrat d'objectifs et de moyen (COM) ou de performances (COP)

- L'État est lié à plus de 500 opérateurs. des Contrats d'Objectifs et de Performances (COP) lient la plupart du temps un opérateur et l'État ; des indicateurs et des objectifs de progression en matière d'égalité peuvent y être introduits. À ce titre, le Guide méthodologique de la construction des contrats d'objectifs et de performance (2014) pour créer des indicateurs-types pertinents constitue une base utile.
- Conditionner les aides en fonction des résultats de ces objectifs de progression ainsi qu'au respect de la législation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Subventions publiques

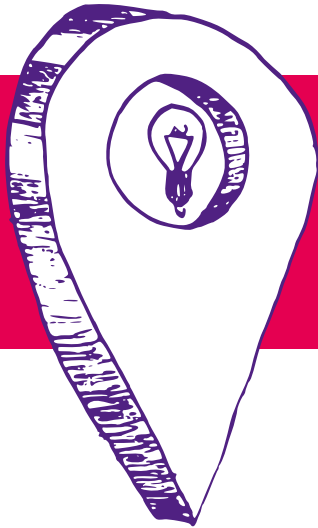
- Intégrer des objectifs d'égalité en termes d'impact chiffrés à toutes les étapes de procédure d'octroi des subventions.
- Conditionner les financements à des objectifs de progression chiffrés au sein des structures ainsi qu'au respect de la législation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Comme c'est le cas au niveau européen à travers le Gender Equality Plan qui conditionne l'accord de subventions et bourses pour les établissements de recherche à l'adoption d'un programme interne en faveur de l'égalité, les bourses accordées dans le cadre de programmes de recherche et d'éducation pourraient intégrer cette dimension.

Autorisations administratives

- Intégrer des objectifs en terme d'impacts en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les clauses des autorisations administratives.
- Déclarer inéligibles les contrats qui ne respectent pas la loi ainsi que les objectifs prévus en matière d'égalité.

Commande publique

- Ajouter des considérations sociales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des termes de la commande publique en lien avec l'objet du marché, ciblant les bénéficiaires ainsi que les conditions de travail. Il convient de préciser qu'il est interdit d'inclure des considérations d'égalité ciblant la politique générale de l'entreprise.
- Observer, suivre et évaluer les pratiques développées en matière d'égalité par les entreprises
- Le cas échéant, inclure des pénalités en cas de non-exécution des objectifs définis et de respect de la législation en matière d'égalité



DES INITIATIVES LOCALES INSPIRANTES POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS FEMMES- HOMMES

L'adoption d'une démarche féministe demande à la fois d'intégrer le souci de l'égalité à tous les niveaux – avec des outils tels que la budgétisation sensible au genre et les éga-conditionnalités – mais également des investissements dans des secteurs clés de la réduction des inégalités femmes-hommes et de la réalisation des droits des femmes. De nombreuses initiatives innovantes et positives émergent sur les territoires, grâce à la détermination d'élu-e-s locaux-ales féministes et/ou désireux d'accélérer les efforts en matière de droits des femmes. L'objectif de cette partie est de donner (de manière non-exhaustive) des exemples de bonnes pratiques pouvant être utilisées comme référence.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉCHELLE LOCALE

La prise en charge des femmes victimes de violence, la prévention et la protection des victimes est un enjeu majeur de la lutte pour l'égalité de genre. **En 2021, en France, 122 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les trois jours, et près de 200 000 femmes par an sont victimes de violences conjugales.**

Dans la lutte contre les violences, la prise en charge des femmes victimes pose problème. Alors que les places d'hébergement sont en nombre insuffisant, que des témoignages remontent régulièrement sur les réseaux sociaux sur la mauvaise prise en charge des violences sexistes et sexuelles dans les commissariats et que l'on sait que le processus juridique après avoir déposé une plainte pour des violences sexuelles et/ou conjugales est un parcours de combattante, il est nécessaire de comprendre la réalité des femmes victimes et de mettre en place un accompagnement sur le temps long.

Comme l'indique le guide *Agir efficacement contre les violences faites aux femmes au niveau local*¹⁸ du Centre Hubertine Auclert, compte tenu de la

proximité avec les administré-e-s, **les élu-e-s locaux-ales sont souvent les premières personnes que les femmes victimes de violences sollicitent pour un logement, un emploi ou une aide.**

Plusieurs régions et départements ont mis en place des observatoires territoriaux des violences faites aux femmes (par exemple l’Île-de-France, les Pays de la Loire, la Nouvelle Aquitaine, la Seine-Saint-Denis et l’Allier). En Île-de-France, depuis 2012, le conseil régional a mis en place un observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF), intégré au Centre Hubertine Auclert. Il vise notamment à mieux accompagner les femmes victimes de violences par la mise en réseau des acteur-ric-e-s francilien-ne-s et à accompagner les collectivités de la région dans la mise en place d’actions dans ce domaine.

La ville de Nantes a ouvert en novembre 2019 un lieu d’accueil pour les femmes victimes de violences appelé « Citad’elles ». Ce site, qui avait été demandé par les associations d’accompagnement des victimes, propose un accueil gratuit et confidentiel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. C’est une équipe pluridisciplinaire (psychologues, travailleur-euse-s sociaux-ales, juristes, soignant-e-s, éducateur-ric-e-s spécialisé-e-s, policier-ère-s, gendarmes, avocat-s etc.) ayant pour objectif de proposer des solutions de reconstruction de la phase aiguë à la sortie des violences. La structure propose également des activités de soutien aux femmes victimes, telles que des activités de reprises de confiance en soi et de ressourcement (groupes de parole, art thérapie). **Depuis sa création en novembre 2019, ce sont en moyenne 3 nouvelles femmes victimes de violences par jour accueillies, soit plus de 3 200 femmes en 2 ans.** Selon le rapport d’activités de la structure¹⁹, de plus en plus de femmes accueillies sont accompagnées dans une démarche de sorties des violences. En 2022, 64 % des « premières entrantes » à Citad’elles avait initié un parcours de sortie des violences, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2021.

La ville de Nantes a également organisé des « Assises nationales de lutte contre les violences sexistes » en novembre 2022. Ces assises avaient pour objectif de mobiliser et favoriser la mise en réseau des acteur-ric-e-s et du grand public sur la nécessité de faire face à cet enjeu collectivement.

Une initiative semblable a été menée par la ville d’Aubervilliers en Seine-Saint-Denis. Des assises contre les violences faites aux femmes ont été organisées pour la première fois en novembre 2022, axées spécifiquement sur les violences dans le couple et faisant suite à plusieurs féminicides survenus sur le territoire. Ces assises avaient pour objectif de former et de mettre en réseaux un certain nombre d’acteur-ric-e-s concourant à la prise en charge globale des femmes victimes de violences à l’échelle du territoire. Différentes tables rondes thématiques accompagnées d’expert-e-s ont été organisées sur le repérage des violences, la protection, l’accompagnement et la prévention des violences au sein du couple. **De nombreuses recommandations et partages de pratiques ont émané de ces échanges, comme la mise en place de solutions rapides de modes de garde pendant les procédures, les dépôts de plainte sur rendez-vous ou des bons pour taxis assurant le transport jusqu’au lieu de la mise à l’abri.** Ces assises ont également constitué une occasion pour annoncer des engagements forts à l’échelle municipale comme la création d’un pôle santé des femmes au sein du Centre municipal de santé, facilitant la prise en charge globale des victimes de violences, ou la mise en place prochaine d’un observatoire local des violences faites aux femmes. L’organisation de ce format d’assises est donc positif car il permet une mobilisation des acteur-ric-e-s à l’échelle d’un territoire. Mais au-delà de cette mise en réseau essentielle pour améliorer la lutte contre les violences, elle doit être accompagnée de moyens pour répondre aux besoins.



NANTES



AUBERVILLIERS

« La question des violences faites aux femmes, est un sujet grave : par ses conséquences, par sa permanence, par son enracinement. Malgré des progrès... un travail immense est encore devant nous. Il est important de créer les conditions d'une mobilisation globale : des services publics mais aussi des entreprises, du monde politique et associatif, des professionnels de terrain aux chercheurs. Nous devons poursuivre la mobilisation pour faire évoluer les mentalités. Nous avons besoin les uns des autres malgré des pratiques professionnelles qui peuvent être différentes. »

KARINE FRANCKET, MAIRE D'AUBERVILLIERS.

À Nanterre, la Ville a mis en place la « Maison des Femmes de Nanterre » à la demande des habitant-es et des associations, en partenariat avec des acteurs publics, associatifs et privés du territoire. Ouverte en septembre 2022, cette nouvelle structure municipale est à la fois un lieu d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences, et un centre de ressources socio-culturelles et sportives dédié à la promotion de la culture de l'égalité femmes-hommes à Nanterre.



NANTERRE

Avec le soutien des personnels municipaux et des associations spécialisées, le premier pôle offre aux femmes une écoute et un accompagnement juridique, psychologique, médical et administratif sous forme de permanences et de consultations personnalisées et gratuites, tout en les orientant vers le commissariat de police de Nanterre ou l'hôpital Max Fourestier dès lors que c'est nécessaire. Des groupes de paroles et des ateliers collectifs (ex : boxe, sophrologie, café social...) leur sont également proposés dans une perspective de reconstruction personnelle et de reprise de confiance en elles. **Dès les premiers mois d'ouverture d'octobre à décembre 2022, 230 femmes avaient été accueillies à la Maison des femmes de Nanterre, soit plus de 2 femmes par jour.**

Les activités du centre de ressources s'adressent pour leur part à un public plus large, plus mixte, son ambition étant de sensibiliser toutes les générations aux droits des femmes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. La mise en réseau de tous ces acteurs dans un même lieu, situé au cœur d'un quartier moderne et non-stigmatisant, permet une meilleure accessibilité et une simplification des parcours pour des femmes qui sont bien souvent en détresse et en manque de ressources. Dans les mois et les années à venir, la municipalité entend encore développer les partenariats en faveur des droits des femmes, notamment avec les entreprises implantées sur son territoire qui compte plus de 96 000 habitants et accueille, chaque jours, quelque 100 000 salariés. Pour l'heure, la Ville se mobilise pour obtenir un engagement financier de l'Etat dans ce projet, mais aussi du Département dont l'action sociale est une compétence obligatoire.

« Il n'y a plus de temps à perdre pour accélérer la lutte contre toutes les violences faites aux femmes. Pas de temps à perdre, non plus, pour combattre les stéréotypes et toutes les inégalités qui sont le terreau sur lequel ces violences se développent. La Maison des femmes de Nanterre est là pour ça : pour enrichir et amplifier les actions, encore trop souvent éparses, qui peuvent rapidement transformer le parcours des femmes victimes de violences en parcours de combattantes. »

PATRICK JARRY, MAIRE DE NANTERRE

VERS UN SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE ?

La petite enfance est enjeu crucial qui recoupe de nombreux domaines des inégalités femmes hommes : inégalités professionnelles, économiques et domestiques. Concrètement, s'il n'existe pas de moyen accessible et abordable pour prendre en charge les très jeunes enfants, ce sont le plus souvent les mères qui cessent de travailler ou qui adoptent des itinéraires quotidiens contraignants, ajoutant des dépenses en temps, argent et énergie que les hommes n'ont pas à fournir.

Or, en France, l'offre de places dans la petite enfance est insuffisante, puisque 40 % des enfants de moins de 3 ans n'ont aucune solution de garde²⁰. Pour les enfants qui ne peuvent pas avoir de place, les parents, et le plus souvent les mères, doivent trouver des solutions auprès de proches ou elles-mêmes arrêter de travailler. **20 % des femmes inactives le sont en raison des obligations familiales, 4 fois plus que les hommes les hommes inactifs.**

Dans les grandes métropoles, la forte population crée d'autres contraintes et notamment la pression sur l'accès à la garde d'enfant. **L'accueil de la petite enfance a fait partie des priorités de la ville de Paris, qui a financé un nombre important de places en crèches, passant de 32 000 places en 2013²¹ à 40 802 places en 2021²².** Ces créations de places ont été réparties afin de rééquilibrer le nombre de places disponibles par enfant entre les différents arrondissements. En 2021, 62,5 % des enfants de moins de 3 ans ont accès à une structure d'accueil collectif contre 47,2 % en 2012. Dans les équipements collectifs de Paris pour la petite enfance, on observe une surreprésentation des familles monoparentales (30 % des familles à Paris²³ contre 25 % en France²⁴) et des familles vivant sous le seuil de bas revenus (17 % en 2018²⁵). Les investissements de la Ville permettent donc une réduction des inégalités dans l'accès à la garde d'enfants et donc, indirectement, à l'emploi en faveur des femmes et des plus précaires. **Il faut cependant rappeler que de tels investissements supposent des moyens financiers auxquels toutes les collectivités n'ont pas accès.**

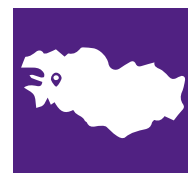


PARIS

LES PROMESSES NON-TENUES EN MATIÈRE DE CRÉATION DE PLACES DE CRÈCHE.

Lors de la campagne présidentielle de 2017, Emmanuel Macron avait promis un effort massif de création de places de crèche avec l'ouverture de 30 000 places supplémentaires²⁶. Ce seront finalement deux fois moins de places qui auront été créées lors du premier quinquennat, comme l'a reconnu le Président de la République en janvier 2022²⁷. Pour atteindre l'objectif fixé des 30 000 places supplémentaires, le gouvernement aurait dû créer 6 000 places par an. Dès le début du quinquennat, le rythme était bien inférieur : 1 800 nouvelles places ont été créées en 2018²⁸, puis 2 560 en 2019²⁹. Non seulement l'objectif ne sera pas atteint, mais il était déjà insuffisant : pour répondre aux besoins des 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans en France, ce ne sont pas 30 000 mais au moins 230 000 places supplémentaires qui devraient être créées selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge³⁰. Un tel plan nécessiterait un investissement initial d'au moins 11 milliards d'euros, suivi d'un budget annuel de fonctionnement de 3,5 milliards d'euros³¹, des ordres de grandeur inatteignables pour les collectivités.

À leur échelle, les collectivités peuvent cependant contribuer à apporter des solutions aux parents. La communauté de commune de Haute-Cornouaille dans le Finistère a par exemple créé « loustic service », un système d'accueil relais qui permet une garde d'enfants en horaires décalés. Cette initiative a 18 ans, et elle est née pour s'adapter à la demande du territoire où la plupart des parents travaillent dans l'agroalimentaire, le service à la personne ou le secteur hospitalier. Dans les familles monoparentales, ce sont à 82 % des femmes qui sont responsables du foyer, et pour les mères de famille monoparentale actives, le taux de pauvreté est de 27,9 %. L'accès à la garde d'enfant et les contraintes qui y sont liées font partie des facteurs qui poussent les mères de famille monoparentale dans la pauvreté. Le dispositif mis en place en haute Cornouailles concerne à 48 % des familles monoparentales. Il peut donc être un levier pour lutter contre cette pauvreté des mères seules.



HAUTES-
CORNOUAILLE

INSTAURER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET SENSIBILISER CONTRE LE SEXISME

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont perpétuées par les normes culturelles inculquées dès le plus jeune âge. C'est ainsi que les femmes, qui ont en moyenne des meilleurs résultats à l'école, accèdent moins à des postes à responsabilité et se détournent des filières scientifiques et les plus lucratives. La petite enfance et l'école primaire sont des espaces de différenciation des comportements selon le genre, où l'on voit dès le plus jeune âge naître les inégalités entre filles et garçons. On a ainsi observé que dans les cours de récréation, les garçons s'approprient quasiment systématiquement le centre pour jouer par exemple au football, alors que les filles sont sur le côté, avec des « petits » jeux, comme la corde à sauter, ou autres. Le Centre Hubertine Auclert a publié en 2017 un rapport sur le rôle de l'éducation dans les inégalités femmes-hommes³². On y voit que « *dans les manuels de lecture de CP, les femmes représentent 40 % des personnages et 70 % de ceux qui font la cuisine et le ménage, mais seulement 3 % des personnages occupant un métier scientifique* », que « *les enseignant·e·s interagissent en moyenne plus fréquemment en classe avec les garçons (56 %) qu'avec les filles (44 %)* », ou encore qu'en milieu scolaire, « *les filles sont deux fois plus nombreuses à déclarer avoir été la cible d'insultes relatives à leur comportement sexuel ou amoureux.* » Eduquer à l'égalité et veiller aux rapports de force entre les enfants est donc essentiel à la lutte pour mettre fin à la culture de domination masculine. Les collectivités peuvent y jouer un rôle essentiel, notamment dans la sensibilisation et la formation des personnels éducatifs et périscolaires, où dans la mise à disposition de matériel pédagogique ne reproduisant pas des stéréotypes sexistes.

La Ville d'Aubervilliers soutient des cycles d'interventions dans les écoles, collèges et lycées sur les discriminations, le sexisme, le racisme et les LGBTQIA+ophobies. Elles sont animées par des associations comme le CIDFF 93, Ethnoart ou Khorom. Au-delà d'interventions ponctuelles, le format sous forme de cycle de plusieurs séances permet d'aborder avec les élèves de manière poussée les différents systèmes d'oppression, leurs particularités, leurs mécaniques communes et leurs manifestations concrètes dans les environnements scolaires. Par exemple, lors des interventions sur les LGBTQIA+ophobies, les intervenant.es peuvent revenir sur les impacts réels du harcèlement scolaire sur les personnes victimes (taux de suicide des personnes LGBTQIA+ quatre fois plus élevé que pour les personnes hétérosexuelles), ainsi que



AUBERVILLIERS

ses différentes formes comme les insultes homophobes et/ou sexistes banalisées entres élèves, découlant de différentes injonctions liées aux normes sociales de virilité et féminité.

La ville des Lilas en Seine-Saint-Denis a mis en œuvre un projet pour repenser « *une cour d'école plus égalitaire* »³³. Ce projet, accompagné par un bureau d'étude spécialisé³⁴, avait pour objectif de mener un diagnostic, co-construit avec les élèves, l'équipe pédagogique et le service périscolaire de l'usage de la cour de récréation. Ce diagnostic a permis de démontrer que la grande majorité de l'espace était occupé par les grands garçons pour jouer au foot et que les filles et les plus jeunes devaient jouer autour. Ce plus petit espace accordé aux jeunes filles est en fait l'une des premières étapes dans une logique de renoncement aux droits.



LES LILAS

« Le partage de l'espace public de manière générale est très inégalitaire. On sait que les hommes vont beaucoup plus s'arrêter dans l'espace public et les femmes le traverser. Notre idée c'était d'aller voir si dans le premier espace que partage les enfants, la cour de récréation, les inégalités filles/garçons et petits/grands étaient déjà à l'œuvre [...] Il y a eu une prise de conscience à la fois des filles et des garçons que cet espace était occupé par le foot et que les filles et les petits se retrouvaient sur les contours de cette cour. »³⁵

MADÉLINE DA SILVA, ADJOINTE AU MAIRE DES LILAS EN CHARGE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.

Après ce diagnostic, l'équipe pédagogique a repensé l'espace en créant plusieurs zones délimitées (réduisant ainsi l'espace sur-occupé par la pratique du foot des garçons) et en mettant à disposition des enfants plus de matériel ludique et collaboratif. Ce nouvel aménagement des espaces et la diversification des options a permis aux enfants de plus se mélanger et de casser les codes genrés des activités. Ce travail de la ville a été accompagné par des efforts de formation du personnel périscolaire pour qu'ils deviennent des « ambassadeur-riche-s de l'égalité », et des efforts pour augmenter la pratique de sport comme le foot chez les jeunes filles.



MONTREUIL



LES LILAS

Les campagnes de sensibilisation sont aussi des outils intéressants. Les villes de Montreuil et des Lilas se sont illustrées par des campagnes d'affichages « originales » visant à interpeller les habitant-e-s sur les sujets du sexisme et de la lutte contre les violences avec des messages « chocs ».

COMMENT ÉVITER LE HARCÈLEMENT ?

- Ne pas porter de mini-jupe
- Ne pas porter de talons
- Ne pas mettre de décolleté
- Ne pas marcher seule le soir

NE PAS HARCELER

Montreuil féministe 

SOLDES

-25%

sur le salaire des femmes*

*VALABLE TOUTE L'ANNÉE

Les femmes perçoivent en moyenne une rémunération inférieure de 25% à celle des hommes, tous temps de travail confondus.

Montreuil féministe 

LE FÉMINISME NE TUE PAS

LE MACHISME TUE TOUS LES JOURS

Montreuil féministe 

1h26
POUR UN SOIN DU VISAGE

1h26, c'est surtout le temps en plus consacré chaque jour par les femmes aux tâches domestiques*

* Enquête Ipsos de février 2019 - 10000

~~8 mars : journée de la femme~~ **NON**
journée internationale de lutte pour les DROITS des femmes

#CestToujoursPasMaFête

779€
POUR UN ASPIRATEUR ULTRA LÉGER

779€, c'est surtout l'écart mensuel entre les retraites des femmes et des hommes*

* Rapport : les retraites et les inégalités - 100 DROITS 2021

~~8 mars : journée de la femme~~ **NON**
journée internationale de lutte pour les DROITS des femmes

#CestToujoursPasMaFête

33%
DE RÉDUCTION AU RAYON MAQUILLAGE

33%, c'est surtout le pourcentage de femmes victimes de harcèlement sexuel au travail*

* Étude Ipsos 2019

~~8 mars : journée de la femme~~ **NON**
journée internationale de lutte pour les DROITS des femmes

#CestToujoursPasMaFête

La question des règles est également une source majeure d'inégalités et provoque un sentiment de gêne pour les femmes et les filles. Le concept de précarité menstruelle a émergé ces dernières années car près de 2 millions de femmes et de personnes menstruées en France font face à des difficultés d'accès aux protections hygiéniques pour des raisons financières³⁶. D'ailleurs 1 Français·s sur 2 pense que les règles sont un tabou³⁷. Ce tabou se renforce encore plus à l'école où 1/3 des jeunes ont déjà subi des humiliations³⁸. La ville de Nantes a décidé de lancer un plan expérimental de mise à disposition libre et gratuit de protections hygiéniques dans 32 équipements de la ville pour un budget de 70 000 euros. Ce plan avait pour objectif que les usager·ère·s puissent « trouver des protections menstruelles gratuites à moins de quinze minutes à pied du lieu où elles se trouvent ». L'évaluation de ce plan a montré qu'il n'y avait pas eu d'usage abusif, mais qu'au contraire, à « moindre coût », il permettait de répondre à un besoin ponctuel mais essentiel des femmes/filles et personnes ayant leurs règles. Ce plan s'est accompagné d'une campagne de sensibilisation « Zéro tabou » pour sensibiliser et informer le grand public sur le sujet des menstruations (tabous autour des règles, précarité menstruelle etc.).



NANTES



PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE ET REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC

Les femmes ont longtemps été formellement exclues des sphères de pouvoir, entraînant une profonde négligence des sujets ayant trait aux inégalités de genre et aux droits des femmes. La féminisation du pouvoir a connu un coup d'accélérateur, notamment à l'échelle locale par les lois sur la parité du début des années 2000.

Des progrès sont donc à noter mais le combat pour une plus grande participation à la vie publique et à la prise de décision reste d'actualité. **« Rien sur nous, sans nous » reste un principe essentiel des luttes féministes.**

Pour favoriser la participation des femmes à la vie publique, la ville de Sarcelles a lancé en mars 2022 un « Comité des femmes citoyennes ». Ce comité a pour objectif de promouvoir l'engagement et la participation des femmes qui sont le plus éloignées de la vie publique. Il regroupe 50 femmes représentant tous les quartiers et toutes les confessions représentées sur le territoire, qui se réunissent tous les mois pour faire émerger des idées sur l'avenir de la ville. Les femmes échangent via un groupe WhatsApp et se réunissent en assemblées plénières en visio. Ces modalités ont été privilégiées pour ne pas alourdir le quotidien de ces femmes portant déjà une certaine charge mentale dans leur foyer. Les conclusions de leurs travaux sont présentées annuellement au Conseil municipal. En 2023, le comité va réaliser un diagnostic participatif de la volonté des femmes sarcelloises en matière d'accès aux droits (chaque femme du comité s'engageant à transmettre le questionnaire à au moins 20 personnes). Au-delà de ce travail de proposition pour la ville, le comité organise un certain nombre d'activités. En lien avec le service du protocole, les femmes du comité sont représentées à chaque manifestation de la ville. Des activités culturelles ont également été réalisées tel qu'un « culture tour » prenant la forme d'une déambulation dans la ville pour se former sur le patrimoine culturel du territoire, et *in fine* devenir des ambassadrices de la culture dans la ville.

« Je me sentais invisible à Sarcelles, avec ce comité je deviens plus grande que moi-même. »,

UNE MEMBRE DU COMITÉ DES FEMMES CITOYENNES

Les femmes sont également largement invisibilisées de l'espace public et de notre histoire collective. En France, à peine 5 % des rues et 2 % des boulevards portent des noms de femmes³⁹. De nombreuses municipalités se sont d'ailleurs engagées à féminiser le nom des rues. Le maire de Pantin en Seine-Saint-Denis a même annoncé lors de ses vœux de début d'année 2023 rebaptiser la ville en « *Pantine* » pour témoigner de l'engagement à faire de l'égalité femmes-hommes une priorité de son action. Ces initiatives peuvent sembler uniquement à portée symbolique, néanmoins elles témoignent d'une volonté de prioriser la question du combat féministe et contribuent à lutter contre l'invisibilisation des femmes.

La ville d'Aubervilliers a travaillé sur l'analyse genrée de l'aménagement urbain pour tendre vers une ville plus égalitaire. En 2018, un diagnostic genré a été mené sur un quartier de la ville avec les habitant-e-s et a permis l'ouverture d'un espace de socialisation pour les femmes, une réflexion sur l'éclairage des zones perçues comme dangereuses et une valorisation symbolique des femmes dans l'espace via un parcours artistique et des aménagements urbains variés.



SARCELLES



PANTINE



AUBERVILLIERS



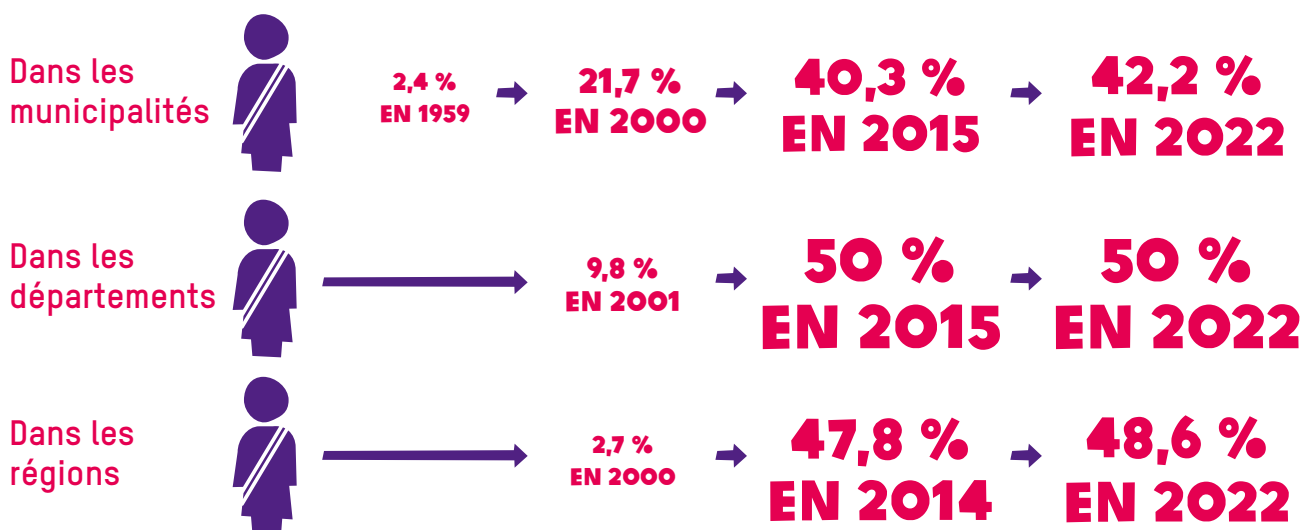
ZOOM SUR LA PARITÉ À L'ÉCHELON LOCAL !

Dans notre rapport « Égalité femmes-hommes : grande cause, petit bilan ! », nous avons démontré que malgré des progrès indéniables en matière de parité et de représentation des femmes dans la sphère politique, le pouvoir restait une affaire d'hommes.

Les mêmes tendances s'observent à l'échelle locale : la féminisation du pouvoir à l'échelle locale a connu un coup d'accélérateur grâce aux lois sur la parité du début des années 2000, mais beaucoup reste à faire.

Féminisation du pouvoir local⁴⁰

POURCENTAGE DE FEMMES



Le pouvoir reste encore masculin

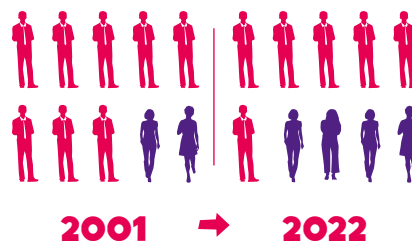
20 % DE FEMMES MAIRES

Sur les 34 955 communes françaises, 7 000 sont dirigées par des femmes.



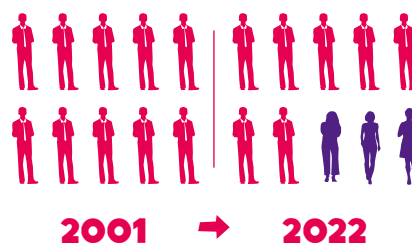
Pour les dix premières villes françaises

En 2001, seulement 2 maires sur 10 étaient des femmes.
En 2022, elles sont maintenant 4 sur 10.



Pour les préfetures des départements les moins peuplés de France

En 2001, tous les maires étaient des hommes.
En 2022, 3 maires sur 10 sont maintenant des femmes.



Concernant les départements

En 2000, 2 % des départements étaient dirigés par des femmes.
En 2022, ce sont 20,2 % des conseils départementaux dirigés par des femmes⁴¹.



2 % → **20,2 %**
EN 2000 → **EN 2022**

Concernant les régions

En 2000, 1 région sur 27 étaient présidées par des femmes.
En 2022, ce sont 4 sur 18.



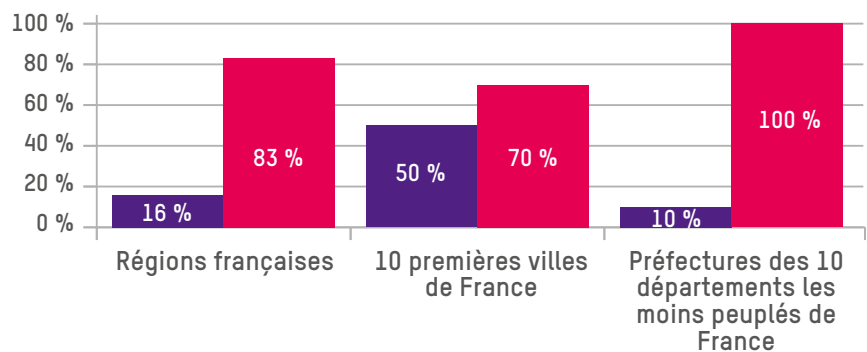
1 SUR 27 → **4 SUR 18**
EN 2000 → **EN 2022**

La répartition des délégations reste genrée

POURCENTAGE DE FEMMES PAR DÉLÉGATION

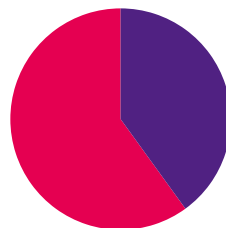
Les compétences telles que les affaires sociales sont davantage attribuées aux femmes, alors que les délégations considérées comme les plus stratégiques et valorisées, comme les finances, sont davantage occupées par les hommes.

■ finances
■ affaires sociales



À l'instar du gouvernement, les postes clés tels que les directeurs de cabinet des maires et les directeur·ice·s généraux des services (DGS) sont encore très masculins.

Pour les dix premières villes françaises



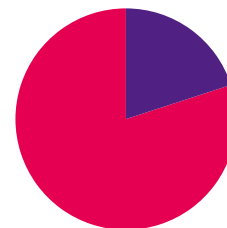
40 %

seulement des cabinets sont dirigés par des femmes.



1 femme seulement occupe le poste de DGS sur 10.

Pour les préfetures des départements les moins peuplés de France



20 %

seulement des cabinets sont dirigés par des femmes.



2 femmes seulement occupent le poste de DGS sur 10.

DES INITIATIVES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

Les droits des femmes et la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes sont profondément des enjeux universels. Bien qu'aucun pays n'ait atteint l'égalité, les défis sont plus importants dans certaines parties du monde, notamment les pays les plus pauvres. En effet, ce sont dans les pays en développement que les besoins en termes d'accès à l'éducation et la santé, notamment santé sexuelle et reproductive, la lutte contre les violences comme les mutilations génitales sont les plus criants. Il en va de même pour la réduction des inégalités économiques, les femmes représentant la majorité des populations vivant dans l'extrême pauvreté, avec un faible accès aux moyens de production et aux terres.

La France contribue à la lutte contre les inégalités mondiales à travers sa politique de développement. La France figure parmi les principaux bailleurs de l'aide internationale et alloue 0,51 % de sa richesse nationale à l'aide publique au développement.

Les collectivités contribuent à cet effort à travers la coopération décentralisée. Les montants de cette aide publique au développement représentent 1 % du volume global de l'aide française, soit 127 millions d'euros en 2021⁴². Néanmoins, ces enveloppes gérées par les collectivités permettent de soutenir des projets à l'échelle locale à travers des politiques de jumelage et de solidarité entre collectivités du Nord et du Sud.

OÙ EN EST LA FRANCE EN MATIÈRE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT VERS LES DROITS DES FEMMES ?

Depuis 2017, le budget de l'aide publique au développement de la France a connu une nette augmentation, passant de 10,1 milliards d'euros – soit 0,43 % du revenu national brut (RNB) – à 13,1 milliards d'euros – soit 0,51 % du RNB⁴³. Cette trajectoire ascendante est à saluer et correspond à un engagement de campagne du Président Emmanuel Macron. Néanmoins, la France n'a toujours pas atteint l'engagement historique des Nations Unies des 0,7 % de la richesse nationale allouée à la solidarité internationale.

En matière d'égalité femmes-hommes, la France revendique avoir une « *diplomatie féministe* » depuis 2019, faisant ainsi des droits des femmes une priorité de sa politique étrangère. Bien que la France a fait preuve d'un portage politique certain et lancé des initiatives positives comme le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), beaucoup reste à faire. La France figure parmi les mauvais élèves du comité d'aide au développement en matière d'intégration du genre dans son aide au développement. Seulement un tiers de l'aide française intègre l'égalité femmes-hommes, loin derrière de pays pionnier tel que le Canada.

Dans sa nouvelle loi pour le développement adopté en 2021, la France s'est engagé à atteindre le 0,7 % d'ici 2025, et intégrer l'égalité femmes-hommes dans au moins 75 % de son aide – dont 20 % dédiée spécifiquement aux droits des femmes. Ces engagements devront être tenus !

Ici encore il existe des bonnes pratiques de collectivités qui font vivre à l'échelle territoriale la « diplomatie féministe » de la France. Les villes de Tours et de Port-Bouët en Côte d'Ivoire, se sont engagées à mener ensemble des actions en réciprocité en faveur de l'égalité femmes-hommes et contre les violences sexistes et sexuelles, dans le cadre du projet « ÉGALES : Égalité des Genres, Actions Locales d'Éducation et de Sensibilisation »⁴⁴. Ce projet a permis de travailler sur les stéréotypes de genre auprès de public scolaire ; un jumelage a été réalisé entre les classes de cours moyen (CM) des deux villes devant mener à la production de supports ludopédagogiques communs et à la sensibilisation de jeunes « ambassadeur-ice-s » de l'égalité au sein du Conseil municipal des jeunes de Tours et du Parlement des enfants de Côte d'Ivoire. D'autres activités seront menées, comme des ateliers de sensibilisation contre les violences faites aux femmes basés sur une approche artistique et la réalisation de campagnes de prévention institutionnelles grand public prenant la forme d'une fresque artistique à Port-Bouët et à Tours. Ce projet de 85 000 € a également permis des échanges de pratiques et des formations d'agent-e-s municipaux-ales. Quatre agent-e-s de Port-Bouët ont été en immersion institutionnelle pendant 3 semaines à Tours auprès de leurs homologues pour échanger les bonnes pratiques et travailler sur la structuration de protocoles d'accueil, d'accompagnement et de suivi des femmes victimes de violences.



TOURS



PORT-BOUËT

Des structures de coopération internationale à l'échelle des mairies existent. C'est le cas de l'association internationale des maires francophones (AIMF), réseau de coopération et de concertation entre près de 300 villes du monde francophone. Créée en 1979 par Jacques Chirac, elle est actuellement présidée par la Maire de Paris, Anne Hidalgo. L'AIMF soutient des projets de solidarité internationale notamment les projets de coopération décentralisée de collectivités françaises. En 2022, le réseau a décidé de se doter d'« une initiative transversale sur le renforcement de la gouvernance locale en matière de genre et d'égalité », ayant pour objectif de faire du genre et de la promotion de l'égalité une priorité transversale de toute son action⁴⁵. L'AIMF soutient également des projets de coopération décentralisée. **Par exemple, entre 2019 et 2021, elle a soutenu un projet de renforcement des services de planification familiale à Antananarivo à Madagascar, financé en partie par la ville de Paris. Ce projet de 180 000 euros a permis de réaliser des interventions communautaires dans les quartiers et en direction des jeunes – avec 60 000 personnes sensibilisées – et améliorer l'offre de planification familiale dans 4 centres de santé – avec 3 000 nouvelles utilisatrices de produits contraceptifs sur le territoire**⁴⁶. Des maires de 70 villes francophones s'étaient d'ailleurs engagés dans le cadre du Forum génération égalité à défendre les droits et la santé sexuels et reproductifs⁴⁷.



LES CONTRAINTE BUDGÉTAIRES DES COLLECTIVITÉS EMPÊCHENT LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES FÉMINISTES

Si les collectivités peuvent mettre en place et réalisent effectivement des actions féministes innovantes permettant de faire progresser l'égalité femmes-hommes, elles n'en ont pas moins des difficultés pour mener leur action. Étant donné l'importance de l'action locale pour l'égalité, la question de la marge de manœuvre, notamment financière, des collectivités, est cruciale. Pour permettre à des politiques comme celles décrites dans les parties précédentes d'être appliquées ailleurs sur le territoire, les collectivités doivent avoir le moyen de les mettre en place, et ne pas être contraintes par une réponse à l'urgence, afin de pouvoir mener des politiques de long terme et en profondeur.

La cour des comptes juge les financements des collectivités « à bout de souffle »⁴⁸, fragilisés par plusieurs baisses d'impôt dont la taxe d'habitation sur les résidences principales ou encore la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En effet, si l'État a absorbé l'essentiel de la réduction des ressources fiscales en réallouant une partie de la TVA aux collectivités, les ressources de ces dernières deviennent bien plus vulnérables à la conjoncture économique.

Suivant une politique globale de baisse de la dépense publique, les « contrats de Cahors » ont été instauré en 2017 entre l'État et les collectivités. Ceux-ci demandaient aux collectivités **de réaliser des économies à hauteur de 13 milliards d'euros en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée, soit 2,6 milliards d'euros chaque année.** Or, les frais de fonctionnement, notamment les ressources humaines sont l'un des maillons essentiels pour mettre en œuvre des politiques féministes (personnel de la petite enfance ou de la prise en charge des femmes victimes de violences par exemple).

Cette pression sur les budgets locaux s'inscrit dans une tendance à la suppression de recettes pour les collectivités. **Depuis 2010, la fiscalité directe pour les collectivités a été réduite de 40 milliards d'euros⁴⁹.** La fiscalité des collectivités, y compris celle transférée par l'État, repose maintenant à 80 % sur les ménages, contre 69 % en 2020. Les collectivités

sont de plus en plus dépendante de la conjoncture économique nationale et de moins en moins autonome dans les faits. La dotation générale de fonctionnement (DGF) de l'État est l'une des principales sources de financements des collectivités. Dans le dernier budget de l'État, le montant total de la DGF avait augmenté. Cependant, l'inflation, et donc les dépenses des collectivités, a augmenté bien plus fortement. Parce que la DGF n'a pas suivi l'inflation, les communes perdraient en fait 770 millions d'euros⁵⁰ malgré l'annonce de revalorisation selon l'association des maires de France (AMF). Il manquerait a minima 450 millions d'euros de DGF sur la loi de financement pour 2023⁵¹. Par ailleurs, toujours selon l'AMF, la suppression de la CVAE va créer un manque à gagner sur l'année 2023 de 650 millions d'€ pour les collectivités locales, et ce malgré la compensation de cette suppression. Concrètement, le manque à gagner pour les collectivités de la suppression de la CVAE, représente l'équivalent du coût de l'ouverture de plus de 30 000 places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales - le nombre de places demandées par les organisations spécialisées - ou de la création de près de 16 000 places de crèche - soit plus que la moitié du « plan massif de création de place en crèche » promis par Emmanuel Macron en 2017.

L'inflation ne concerne pas tout le monde de la même manière, parce que les prix de tous les produits et services n'augmentent pas de la même manière, et ne sont pas protégés de la même manière par l'État. En septembre, on prévoyait une hausse des prix à la consommation de 4,5 %, alors que l'indice des prix des dépenses communales avait augmenté de 7,2 % sur la même période. Ce phénomène est encore plus marqué pour les petites communes, puisque le même indice augmentait de 8,3 % pour les communes de moins de 3500 habitants. Cela vient notamment de la quasi absence de bouclier tarifaire sur l'énergie pour beaucoup de communes⁵². Quand les communes sont en situation de gestion de l'urgence, les droits des femmes et l'égalité sont rapidement évacués du champ des priorités. Il semble en effet difficile de revoir la culture des services de la commune et la manière dont on produit les données et dont on construit les budgets quand on fait face à des hausses de plusieurs millions d'euros de dépenses en énergie.

GRANDE CAUSE, PETIT BUDGET !

L'égalité femmes-hommes a été érigée au rang de « grande cause nationale » depuis 2017. Néanmoins, malgré un affichage politique, les moyens dédiés à l'égalité restent trop faibles : le budget piloté par le ministère des droits des femmes a certes augmenté de 95 % depuis 2017 avec un budget de 57,7 millions d'euros⁵³ ; néanmoins il représente toujours 0,018 % du budget de l'État⁵⁴.

L'ensemble des financements concourant à la politique de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes de la France compilés dans le document de politique transversal représentent eux 1 % du budget de l'État⁵⁵. Les financements alloués à l'action nationale de la France sur l'égalité femmes-hommes représentent 0,6 % du budget.

Ces budgets sont donc insuffisants pour réellement faire de l'égalité la « grande cause du quinquennat » et sont un frein certain à en faire une grande cause à l'échelle des territoires.

« La situation est intenable. Comme beaucoup de villes, Nanterre étouffe sous le poids des contraintes financières aujourd’hui. Le désengagement total de l’État, dont la dotation de fonctionnement passe de 18,2 millions d’euros à zéro euro en dix ans, la chute des impôts payés par les entreprises, et maintenant l’explosion des prix de l’énergie asphyxient le budget de la ville de Nanterre. Notre facture énergétique va augmenter de 80% cette année ! Comment peut-on attendre des collectivités qu’elles continuent de maintenir un service public de qualité en investissant dans des politiques sociales et écologiques fortes dans un tel contexte ? »,

PATRICK JARRY MAIRE DE NANTERRE



NANTERRE

Cette limitation concerne de prime abord les dépenses sectorielles, mais elle rend également très difficile la systématisation d’une approche transversale du genre. En effet, si une budgétisation sensible au genre n’implique pas de dépenses supplémentaires dans le principe, mais une transformation de l’orientation des dépenses et du prélèvement des recettes, elle implique tout de même un changement profond dans la structure des collectivités. Transformer les pratiques dans la constitution du budget implique de produire de nouvelles données, de former les personnels, de prendre du temps pour réorganiser le fonctionnement collectif de ces institutions. Tout cela demande du temps, du personnel, et donc de l’argent. La situation de contrainte financière et la réduction des ressources ne laisse donc que très peu de marge de manœuvre pour penser une transformation de la manière dont on fait les budgets. De manière générale, les politiques d’austérité nuisent en tout premier lieu aux femmes, comme l’a montré dans un précédent rapport. C’est pourquoi la recommandation d’Oxfam France d’une approche transversale du genre s’accompagne de demandes générales pour une fiscalité juste, verte et féministe.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les collectivités territoriales sont un échelon essentiel pour la politique de réduction des inégalités de la France, à travers leurs champ d'action et leur proximité des populations. En adoptant une approche féministe, qui lie à la fois la transversalisation de l'égalité à l'ensemble des actions, et des politiques ciblées sur les enjeux cruciaux de l'égalité, les collectivités peuvent accélérer les efforts pour l'atteinte d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes. L'État, qui a fait de l'égalité femmes-hommes la « grande cause nationale » doit mettre les moyens sur la table pour permettre aux collectivités de contribuer à hauteur de leur potentiel à cette grande cause.

Pour une réelle action locale féministe Oxfam France demande :

- ➔ Le développement de l'expérimentation de la budgétisation sensible au genre à l'échelle locale.
- ➔ L'introduction d'éga-conditionnalités dans les subventions, autorisations et marchés publics passés par la puissance publique, telle que l'intégration systématique d'analyse préalable de genre avant tout projet local, l'intégration d'objectifs et d'indicateurs de genre ainsi que des exigences de parité dans l'ensemble des subventions et contrats passés par les collectivités et l'exclusion des entreprises ayant reçues une mauvaise note à l'index égalité professionnelle. Cet index doit d'ailleurs être réformé pour réellement s'attaquer aux inégalités salariales et professionnelles.
- ➔ Adopter le « triptyque magique » promu par le Centre Hubertine Auclert, à savoir : un ou une élu-e, délégué-e à l'égalité femmes-hommes, un-e chargé-e de mission dédié-e, et l'attribution d'un budget spécifique.
- ➔ Le lancement par l'État d'un véritable plan d'urgence pour accélérer les efforts en matière d'égalité à l'échelle locale, permettant notamment de financer un plan massif de création de places de crèches, les structures de prises en charge des femmes victimes de violences et les efforts menés par les collectivités en matière d'éducation à l'égalité.

- 1 <https://www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2022/>
- 2 <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Gender-equality-in-the-wake-of-COVID-19-en.pdf>
- 3 <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/csw61/equal-pay>
- 4 <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>
- 5 <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>
- 6 https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/sdg_05_20/default/table?lang=fr
- 7 <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi/gender-equality>
- 8 https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2023-01/Chiffres%20cle%CC%81s%20de%20l%27e%CC%81galite%CC%81%202021_ed2022_web.pdf
- 9 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177>
- 10 <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/actualites/article/rapport-2023-sur-l-etat-du-sexisme-en-france-le-sexisme-perdure-et-ses>
- 11 <https://afccre.org/fr/node/4258>
- 12 https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2019/08/116657_Rapport_Ifop_JDD_Elus.pdf
- 13 <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-faites-aux-femmes/actualites/article/avis-du-hcefh-relatif-au>
- 14 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6208465>
- 15 <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/guide-bsg-web.pdf>
- 16 <https://www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/documents/2021-06/Budget%20sensible%20au%20genre.pdf>
- 17 <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/pas-d-argent-public-sans-egalite-plaidoyer-pour-un-financement-public-au>
- 18 <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/guide-violencesfemmescollectivites-cha-web.pdf>
- 19 <https://www.calameo.com/read/006546114e4290144af50>
- 20 <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>
- 21 https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/Petite_enfance_atlas.pdf?token=q_X5BkHr

- 22 https://www.apur.org/sites/default/files/familles_modes_accueil_parentalite_volet_1.pdf?token=riqDtj8n
- 23 https://www.apur.org/sites/default/files/familles_modes_accueil_parentalite_synthese.pdf?token=t0QrQe3a
- 24 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>
- 25 https://www.apur.org/sites/default/files/familles_modes_accueil_parentalite_synthese.pdf?token=t0QrQe3a
- 26 En marche, « Le programme d’Emmanuel Macron pour l’égalité entre les femmes et les hommes », 2017, <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/%C3%A9galit%C3%A9-hommes-et-femmes>
- 27 Ouest France, « Faute de nouvelles places en crèche, Emmanuel Macron promet d’indemniser les parents », 2022, <https://www.ouest-france.fr/actualites-enfants/faute-de-nouvelles-places-en-creche-emmanuel-macron-promet-une-indemnisation-c5b8c502-6fa2-11ec-a655-a3b0065c2bef>
- 28 <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2019/11/2019-11-communique-creations-onape.pdf>
- 29 France Inter, « 30 000 nouvelles places en crèche, une promesse qui a du plomb dans l’aile », 2020, <https://www.franceinter.fr/emissions/histoires-economiques/histoires-economiques-30-decembre-2020>
- 30 FFEC (Fédération française des Entreprises de Crèches), « Les entreprises de crèche appellent le Gouvernement à continuer à s’engager pour la petite enfance », 2020, <https://www.crechemploi.fr/wp-content/uploads/2020/07/2020-07-27-CP-nouveau-Gouvernement-et-petite-enfance.pdf>
- 31 Note méthodologique : Le coût des places en crèche est fondé sur les chiffres fournis dans le rapport Revue des dépenses : politique d’accueil du jeune enfant de 2017, coécrit par l’IGAS et l’Inspection des Finances [coût moyen d’investissement par place de crèche supplémentaire à 33 551 €], le cout des places d’hébergement d’urgence calculé par la Fédération nationale solidarité femmes.
- 32 <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/manuels-de-lecture-du-cp-et-si-on-apprenait-l-egalite-etude-des-representations-sexuees-et>
- 33 <https://www.ville-leslilas.fr/news/1-0-2507/repenser-une-cour-d-ecole-plus-egalitaire>
- 34 Edith Maruejols du bureau d’étude l’ARObE (L’atelier Recherche Observatoire Egalité)
- 35 <https://www.youtube.com/watch?v=0u5Jtw9dx8Y>
- 36 <https://www.regleselementaires.com/asso/chiffres/>
- 37 Idem
- 38 Idem
- 39 https://rmc.bfmtv.com/actualites/societe/parite-faut-il-une-egalite-homme-femme-dans-les-noms-de-rue_AV-202205040426.html#:~:text=En%20France%2C%20%C3%A0%20peine%205,ironis%C3%A9%20Fatima%20Benomar%2C%20militante%20f%C3%A9ministe
- 40 <https://www.inegalites.fr/Mandats-locaux-les-femmes-plus-nombreuses-sauf-aux-postes-de-direction>

- 41 <https://www.inegalites.fr/Mandats-locaux-les-femmes-plus-nombreuses-sauf-aux-postes-de-direction>
- 42 <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2023/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2023/documents-de-politique-transversale-2023>
- 43 <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2023/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2023/documents-de-politique-transversale-2023>
- 44 <https://www.tours.fr/action-municipale/842-le-projet-egales.html>
- 45 <https://www.aimf.asso.fr/actions/initiative-pour-le-renforcement-de-la-gouvernance-locale-genre-et-egalite/>
- 46 <https://www.aimf.asso.fr/actions/antananarivo-renforcement-des-services-de-planification-familiale/>
- 47 <https://www.aimf.asso.fr/actualite/declaration-des-maires-en-faveur-de-legalite-femmes-hommes-et-des-droits-et-sante-sexuels-et-reproductifs-engagez-vous/>
- 48 <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-scenarios-de-financement-des-collectivites-territoriales>
- 49 <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-scenarios-de-financement-des-collectivites-territoriales>
- 50 <https://www.amf.asso.fr/documents-loi-finances-2023-avancees-encore-insuffisantes/41517>
- 51 <https://www.amf.asso.fr/documents-loi-finances-2023-avancees-encore-insuffisantes/41517>
- 52 <https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=011b86e73130db1790263b7f0b15e82a.pdf&id=41448>
- 53 <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/grande-cause-du-quinquennat-budget-consacre-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>
- 54 Selon le Ministère des Finances l'ensemble des crédits budgétaires de l'État ((hors urgence, relance, France 2030) s'élève à 316,6 milliards d'euros. Le budget du ministère des droits des femmes s'élève à 57,7 millions d'euros, soit 0,018 % du budget de l'État.
- 55 <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2023/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2023/documents-de-politique-transversale-2023> + <https://presse.economie.gouv.fr/26-09-2022-presentation-du-projet-de-loi-de-finances-pour-2023/>



OXFAM

France